

Une Flandre entre deux pays

La proposition du groupe Pavia advient dans un paysage politique dominé par la perspective d'une nouvelle mutation institutionnelle demandée par la classe politique flamande. Entre le libéralisme optimiste de Guy Verhofstadt et le néocommunautarisme un peu coincé d'Yves Leterme, le débat qui oppose les deux principaux candidats au poste de Premier ministre porte non seulement sur l'avenir des institutions belges mais aussi sur deux conceptions différentes du rapport entre les citoyens et l'État. Les deux partis convergent cependant dans un même désir de conquête du fédéral, même quand, comme c'est clairement le cas du CD&V, il s'agit de le réduire à une sorte de « coopérative » gérée en commun par les Communautés flamande et française.

Benoît Lechat

Le 29 février 1996, le gouvernement flamand approuve la « *schrikkelnota* » (littéralement la « note bissextile ») rédigée par le ministre-président flamand, un certain Luc Van den Brande qui dirige alors un gouvernement chrétien-démocrate-socialiste. Son objectif: dresser un diagnostic sans concession sur le fédéralisme belge et préparer une réforme de l'État renforçant radicalement le pouvoir des entités fédérées, singulièrement en matière de soins de santé et d'allocations familiales. À l'époque, le CVP règne encore en maître sur la Flandre et sur la Belgique, selon une subtile division du travail. Au fédé-

ral, Jean-Luc Dehaene achève son œuvre de redressement des finances publiques avant d'être emporté par l'usure du pouvoir et la crise de la dioxine. Au gouvernement flamand, Luc Van den Brande avance imperturbablement dans son travail de préparation des futures conquêtes institutionnelles de la Flandre.

LES AVENTURES DE LA NOTE BISSEXTILE

Malgré une causticité toute jésuitique, Luc Van den Brande ne sera jamais populaire en Flandre. Il incarne alors jusqu'à la caricature cette image de sérieux,

un peu coincé et sinistre qui permettra à un certain Steve Stevaert de bâtir par contraste une popularité basée sur l'humour « anti-système » et le « bon sens populaire ». Durant près de trois années, la Commission de la réforme de l'État du Parlement flamand sera « le » lieu de Luc Van den Brande. D'interminables débats y seront menés sur base de sa note bissex-tile. Tout ce que la Flandre compte d'organisations et d'associations représentatives y défilera pour tenter de montrer que la demande d'autonomie dispose d'une large base au sein de la société flamande. À l'époque, à de rares exceptions près, les médias francophones ne s'y intéressent guère. Ils retiennent surtout de Luc Van den Brande l'image d'un quinquagénaire à lunettes faisant jouer son chien avec un poulet en caoutchouc, un dimanche après-midi, quelque part dans un jardin de la région de Malines. Son heure de gloire sonne le 3 mars 1999 lorsque tous les groupes démocratiques du Parlement flamand (sauf les écologistes) approuvent cinq résolutions sur la réforme de l'État traduisant le contenu initial de la « note bissex-tile ». Quelques mois plus tard, après la défaite de son parti aux législatives, il se retrouve sur les bancs de l'opposition au Parlement flamand où il ne sera pas le dernier à réclamer la concrétisation des cinq résolutions.

Malgré les accords du Lambermont (2000-2001) qui ont donné aux Régions la compétence en matière d'agriculture, de commerce extérieur et de loi communale et provinciale ainsi qu'un certain nombre de compétences fiscales (droits de succession, enregistrement...), l'impression domine

aujourd'hui en Flandre que l'essentiel reste à concrétiser et que les francophones auront été les principaux bénéficiaires des rapports de force entre Communautés, en ce début de XXI^e siècle. Le refinancement substantiel des Communautés (qui bénéficie pourtant proportionnellement plus à la Flandre), l'octroi du droit de vote aux étrangers pour les élections communales et surtout le report aux calendes grecques de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde y sont perçus comme autant de défaites de la classe politique flamande. C'est d'ailleurs cette conviction qui a incité les trois partis traditionnels (CD&V-VLD-SPa) à inscrire l'essentiel des résolutions dans le texte de leur accord de gouvernement de 2004. Histoire de les bétonner une fois encore et de forcer (en vain), le VLD et le SPa à arracher la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde au niveau du gouvernement fédéral.

UN BÉMOL SUR LES REVENDICATIONS COMMUNAUTAIRES?

Comment a évolué ce cahier de revendications? Par rapport à l'agenda initial de la note bissex-tile, la nouveauté essentielle réside dans la revendication de la régionalisation de l'emploi. Elle a été initialement portée par les socialistes flamands, mais ils ne sont plus les seuls. Au regard du processus de rédaction des résolutions de la fin des années nonante, c'est un fameux virage. En effet, à l'époque, le SPa avait renâclé à l'idée de souscrire à la revendication de communautarisation des soins de santé, au motif que cela pouvait remettre en question la solidarité

interpersonnelle à la base de la sécurité sociale. Or la régionalisation de la politique de l'emploi placerait un coin tout aussi tranchant dans le tronc commun de la sécurité sociale belge, en ouvrant la porte à une série de mutations dont on ne mesure pas encore toute la portée. Les motifs de ce changement de positionnement sont vraisemblablement multiples. On y trouve les difficultés techniques que poserait une scission de l'assurance soins de santé, notamment en Région bruxelloise. Il fallait donc trouver un autre fer de lance. Mais il ne faut pas non plus exclure une préoccupation « sincère » pour les différences d'évolution des marchés de l'emploi dans les trois régions, entre une Flandre frôlant le plein-emploi et une Wallonie et Bruxelles confrontées à des taux de chômage à deux chiffres et singulièrement chez les jeunes. Les responsables économiques et politiques flamands sont réellement inquiets des menaces que font peser sur l'économie flamande la conjugaison de la mondialisation et du vieillissement. Ils pensent que régionaliser tout ou partie des politiques d'emploi permettra de préparer la Flandre à relever ces défis.

L'accent mis sur l'emploi peut donner l'impression que la classe politique flamande a renoncé à ses autres revendications. Il n'en est rien. Ce n'est même pas une question de tactique (en application de la maxime selon laquelle « on ne part pas à la chasse avec une fanfare »). C'est plutôt une question de certitude tranquille. Dans son immense majorité, le monde politique flamand est convaincu de la nécessité de donner plus de compé-

tences aux Régions, notamment dans des parties relevant de la sécurité sociale. À ses yeux, il est parfaitement possible de combiner la solidarité interpersonnelle avec une décentralisation au niveau des Régions. Mais on ne peut se défaire de l'impression qu'il y a là une forme d'auto-persuasion. Sans même se prononcer sur le fond de leur légitimité, on aimerait être totalement certain du fait que la mise en œuvre concrète de ces revendications est réellement anticipée, ne fût-ce que sur le plan de la cohérence juridique et du bon fonctionnement d'une institution aussi cruciale que la sécurité sociale.

LA SOCIÉTÉ OUVERTE CONTRE LA SOCIÉTÉ CHALEUREUSE

Si le débat institutionnel semble définitivement clos par l'accord de gouvernement flamand (voir traduction en annexe), la précampagne pour les élections législatives a été marquée par un affrontement de nature idéologique entre le CD&V et le VLD. Or ce débat, on va le voir, n'est pas sans lien avec l'avenir de la Belgique. Au départ, on trouve deux livres : d'une part, le quatrième *Manifeste du citoyen* (*Burgermanifest*) de Guy Verhofstadt et de l'autre, *De mythe van het vrije ik* du jeune sénateur CD&V Wouter Beke¹. L'idéologue tout fraîchement intronisé du parti chrétien-démocrate s'y livre à une critique en règle de l'individualisme qu'auraient en partage les socialistes et les libéraux. Après huit années de coalition laïque, le temps serait venu de revenir à une « société chaleureuse » où l'individu ne serait pas abandonné aux aléas de l'histoire, mais pourrait compter sur un ren-

¹ Wouter Beke, *De mythe van het vrije ik*, Pleidooi voor een menselijke Vrijheid, Averbode.

² Note de la page 27 : « Dans la perspective de notre choix pour une "démocratie de la reliance" ("*democratie van de verbondenheid*") , il est important que les structures politiques soient proches des gens et soient claires et simples. La réalisation des revendications du Parlement flamand de 1999 forment pour nous la première étape d'un modèle qui place les compétences de base dans les deux entités fédérées. Cela veut dire : examiner ensemble ce que nous voulons faire ensemble. Elles décident, en concertation et en accord réciproque, quelles compétences, et par quelles institutions sont exercées par le niveau belge » (déclaration faite par Luc Van den Brande le 21 mars dans le cadre d'une conférence de presse).

forcement de la reliance sociale. Dans ce cadre, Beke insiste sur la priorité que la société doit donner aux plus défavorisés et notamment aux personnes âgées (ce qui fait tout de suite écho dans une Flandre fortement touchée par le vieillissement), mais il ne développe guère l'enjeu de solidarité entre tous les revenus et toutes les classes sociales que représente la sécurité sociale... L'ACW, le mouvement ouvrier chrétien en Flandre, n'y est d'ailleurs pas cité une seule fois, à la différence d'un certain nombre d'auteurs néoconservateurs néerlandais. Comme s'ils s'étaient concertés, l'auteur du *Burgermanifest* lui fait écho en raillant une vision pessimiste de la société où l'homme ne pèse guère par rapport aux évolutions historiques et défend une approche ouverte et optimisme des opportunités qu'offre la mondialisation... Le discours néocommunitariste de Beke est mis à toutes les sauces et notamment institutionnelle par le père de la note bissextille, Luc Van den Brande². La « démocratie de la reliance » lui permet de prendre fait et cause pour un modèle confédéral où le niveau belge n'est plus le point de départ, mais le résultat de ce que les deux principales communautés décident de faire ensemble.

UN RENFORCEMENT DES « INSTRUMENTS FÉDÉRATIFS » ?

À l'inverse, le Premier ministre Guy Verhofstadt tente de prendre de la hauteur en renvoyant dos à dos l'immobilisme prêté aux partis francophones et un séparatisme par lequel il vise clairement un CD&V et son encombrant allié de la NV&A. Pour Guy Verhofstadt, le fédéra-

lisme a contribué à faire de la Belgique un modèle de maîtrise budgétaire en mettant un terme à la « politique du gaufrier » et en responsabilisant les entités fédérées³. Mais selon le Premier ministre, tant la mondialisation que l'état actuel d'« éparpillement » des compétences imposent de poursuivre la transformation des institutions. Comme Luc Van den Brande, Guy Verhofstadt évoque le principe de subsidiarité pour insister sur la nécessité de rapprocher les institutions des citoyens. Mais il semble récuser une approche confédérale et défend un renforcement de ce qu'il appelle « les instruments fédératifs⁴ ». Peut-on pour autant parler d'un réinvestissement du niveau fédéral ? Rien n'est moins sûr. On ne peut en particulier pas dire que ses actes donnent beaucoup de crédit au discours du Premier ministre. La coordination entre le fédéral et les Régions n'a pas été souvent au rendez-vous de la coalition violette. Le RER ne sera pas achevé avant 2015 parce que le gouvernement belge a négligé d'assumer le suivi régulier et la coordination assidue avec les Régions qu'il impliquait. En 2002, le gouvernement arc-en-ciel avait pourtant créé un Comité exécutif des ministres de la Mobilité pour remplir cette mission. Or à partir de la mi-2003, il n'a plus été réuni une seule fois. À quoi bon vouloir créer de nouveaux « instruments fédératifs » si on ne se sert pas de ceux qui existent ?

OSCILLATIONS DANS UNE DÉMOCRATIE TRONQUÉE

La conquête du pouvoir fédéral reste bien la priorité des grands partis flamands et

² Voir page 26.

³ « En répartissant les compétences selon les principes d'uniformité, de cohérence et de transparence, l'on assure l'homogénéité et l'on évite l'éparpillement, l'inefficacité et surtout les conflits. À mesure que les entités fédérées acquièrent dans ce cadre davantage d'indépendance, le monde globalisé de demain nous impose également en parallèle d'intensifier la collaboration entre les entités fédérées. Cette collaboration renforcée et cette convergence devront être ancrées dans la législation et empêcher l'érection de tout nouveau mur ou de toute nouvelle barrière », discours prononcé devant les corps constitués le 24 janvier 2007.

⁴ « Si la fédération belge veut évoluer avec succès dans le XXI^e siècle, elle devra [...] trouver un nouvel équilibre où l'élargissement de l'indépendance des entités fédérées exige le renforcement des instruments fédératifs, un point auquel peu d'attention a été consacrée jusqu'à présent » (*Idem*).

de leurs chefs de file, même quand ils occupent la tête du gouvernement flamand, comme c'est le cas d'Yves Leterme... C'est la continuation d'une logique bien connue dominée par un parfum de confusion entre la défense des intérêts régionaux et fédéraux. Quand les hommes politiques flamands parlent du « pays », on ne peut se défaire de l'impression que l'entité visée tend à se confondre avec la Flandre. Mais au fond, n'en est-il pas de même dans le chef des politiques francophones? À la base des candidatures à la fonction de Premier ministre d'Elio Di Rupo et de Didier Reynders, n'y a-t-il pas également une instrumentalisation du fédéral, ne fût-ce qu'au travers de la volonté de se présenter comme l'ultime rempart contre les revendications institutionnelles flamandes? Une fois de plus, il faut faire le constat que la Belgique est une démocratie tronquée⁵. Le 10 juin, les électeurs wallons ne pourront se positionner dans le débat qui oppose le VLD et le CD&V alors qu'il les concerne tout autant. Pourtant, de son résultat dépendra non seulement la désignation du futur Premier ministre, mais également le tournant que prendront nos institutions. Que les « partis frères » francophones se rapprochent médiatiquement de leurs pendants flamands n'y change pas grand-chose... ■

⁵ Voir *La Revue nouvelle*, mai 2004, « 13 juin 2004, une démocratie tronquée ».